Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, CONCERNANT LES SUPERFICIES MINIMALES DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS LA ZONE H-104 AFIN DE PERMETTRE LES MINIMAISONS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 5 octobre 2020, le second projet de règlement nº 2020-04 modifiant le Règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage ;

QUE l'objet du projet de règlement est de répondre à une demande de modification du plan de zonage en permettant la construction de minimaisons dans la zone H-104.

QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 5 octobre 2020 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

QUE ce projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 6e jour du mois d'octobre 2020.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière